



INFORMATIONS - ENGAGEMENTS



Il est rappelé que les engagements dans les différentes compétitions doivent être réalisés via footclubs pour les dates suivantes :

15 Août : Jeunes de U14 à U19 à 11 et à 8 - Féminines seniors à 11 et à 7

31 Août : U11 et U13 - Futsal

Passées ces dates la procédure footclubs n'accepte plus les engagements comme actuellement elle rejette les engagements seniors et vétérans.

Les clubs ayant transmis des mails au district pour engagement tardif de seniors ou de vétérans en y ajoutant d'autres catégories sont invités à utiliser la procédure footclubs pour les dites autres catégories.

Pour tout engagement après les dates limite, il convient d'utiliser la fiche « engagement tardif » disponible sur le site du district, rubrique « documents » sous rubrique « divers ».

Richard RATAJCZAK.